

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1999)

Heft: 33: Les 20 ans du Bureau de la condition féminine

Rubrik: La parole aux membres de la commission pour les questions féminines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PAROLE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES QUESTIONS FÉMININES

Interview : Jocelyne Voisard, ancienne membre de la Commission

Engagement : la Commission pour les questions féminines

A la Commission, je représentais les ouvrières, j'étais présidente des femmes syndiquées de la FTMH dans le Jura. On discutait des projets de loi, des projets du Parlement. J'ai apprécié cette expérience parce que les femmes ont une sensibilité, un respect des opinions des autres, une solidarité.

Un grand souvenir reste la grève des femmes du 14 juin 1991, je faisais partie de la commission féminine de la FTMH à Berne, avec Christiane Brunner, et c'est de là qu'est partie l'idée de la grève. J'étais chargée de m'en occuper au Jura, il fallait mobiliser la Commission car toutes les femmes étaient concernées. Tout le Jura a participé, c'était historique.

Un autre projet consistait à rendre compte de la vie des femmes cheffes de famille, des difficultés qu'elles pouvaient rencontrer. Cela me concernait parce que j'ai divorcé à trente-neuf ans. Madame Lachat nous a appris qu'on pouvait demander des réductions d'impôts par exemple. Alors on a formé un groupe, avec une permanence. Dans l'atelier où je travaillais, beaucoup de femmes étaient seules et souvent mal informées. On les a donc entourées, mais il y a encore beaucoup de choses à faire.

En tant que simple ouvrière, je ne voulais pas rester sans rien faire pour améliorer le sort des femmes dans ma situation, alors qu'il y a tant de gens qui attendent des choses concrètes. C'est pour ça que je suis entrée à la Commission, la condition féminine m'intéressait parce que j'étais une femme seule et que je connaissais les difficultés que cela représente.

Evolution de la femme et activités du BCF

Les femmes aujourd'hui osent sortir, notamment les femmes seules, faire partie d'associations sans que personne ne s'y oppose, c'est un grand changement. Mais il reste le problème de l'AVS et du chômage. Les femmes de la nouvelle génération sont plus combatives ou plus instruites, cela va peut-être aider à l'évolution, mais des femmes en fin de droit ne connaissent pas les possibilités qui existent. Certaines ont pu se débrouiller, mais pas toutes. J'ai l'impression que ma génération paie cher cette évolution qu'on a voulue.

La réinsertion pour les femmes a été favorable à celles dont les maris gagnaient leur vie, mais les femmes seules ont eu plus de difficultés. J'en ai bénéficié sur le tard quand j'ai été au chômage, mais dans les années quatre-vingt ce n'était pas le cas. Le BCF doit bien sûr poser des jalons pour que les femmes occupent des postes à responsabilité comme les hommes, mais il doit aussi s'occuper des femmes modestes, car tout le monde n'a pas la force de se battre, il faut leur tendre une perche.

L'égalité n'est pas réalisée dans les salaires, ce n'est pas normal. L'assurance maternité, ce serait une grande victoire, la fin de la honte.

La responsabilisation doit se faire à l'école. Quand mes filles ont quitté l'école, elles savaient qu'elles voulaient apprendre un métier, ce sont des citoyennes. Je pense qu'avant les femmes étaient limitées à faire le ménage et c'est tout. Mais les femmes ont évolué depuis vingt ans, beaucoup maintenant ont une profession. Aujourd'hui, les femmes savent ce qu'elles veulent, mais elles n'osent pas encore assez s'affirmer.

(Propos recueillis par Marie-Cécile Monin)

LA PAROLE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES QUESTIONS FÉMININES

Comme on organise son couple on divorce

Le divorce n'est pas seulement une rupture affective et sociale, mais aussi une plongée dans la détresse matérielle car très souvent il implique un partage du revenu familial, d'où appauvrissement pour les deux conjoints. Les plus fragilisées sont les femmes qui n'ont pas de formation et qui n'ont pas conservé d'activité professionnelle ; il s'agit, pour elles de réorganiser leur vie et celle des enfants : retrouver un travail, souvent mal payé et dévalorisé, parfois au détriment de leur équilibre personnel et de celui de leurs enfants.

Pour les femmes qui ont cessé toute activité lucrative pendant des années, la pauvreté de l'après-divorce prend des proportions insupportables. Une étude du Fonds national pour la recherche scientifique parue en septembre 1996 révèle que 20 à 40% des femmes se retrouvent dans une situation matérielle très difficile, alors que les hommes ne connaissent une telle situation que dans 16% des cas. La majorité des femmes se débrouille avec un revenu mensuel (y compris les pensions alimentaires) oscillant entre 2'000 et 3'000 francs (43% des femmes et 10% d'hommes), alors que 2% de femmes et 10% d'hommes ont la chance de bénéficier d'un revenu mensuel de plus de 7'000 francs.

Contrairement aux hommes qui ont progressé socialement et professionnellement au cours de leurs années de mariage, et qui bénéficient à la retraite d'une rente AVS décente et même de leur caisse de retraite, les femmes accumulent les désavantages. Dans la vieillesse, elles sont une fois de plus exposées à la précarisation. C'est le cas

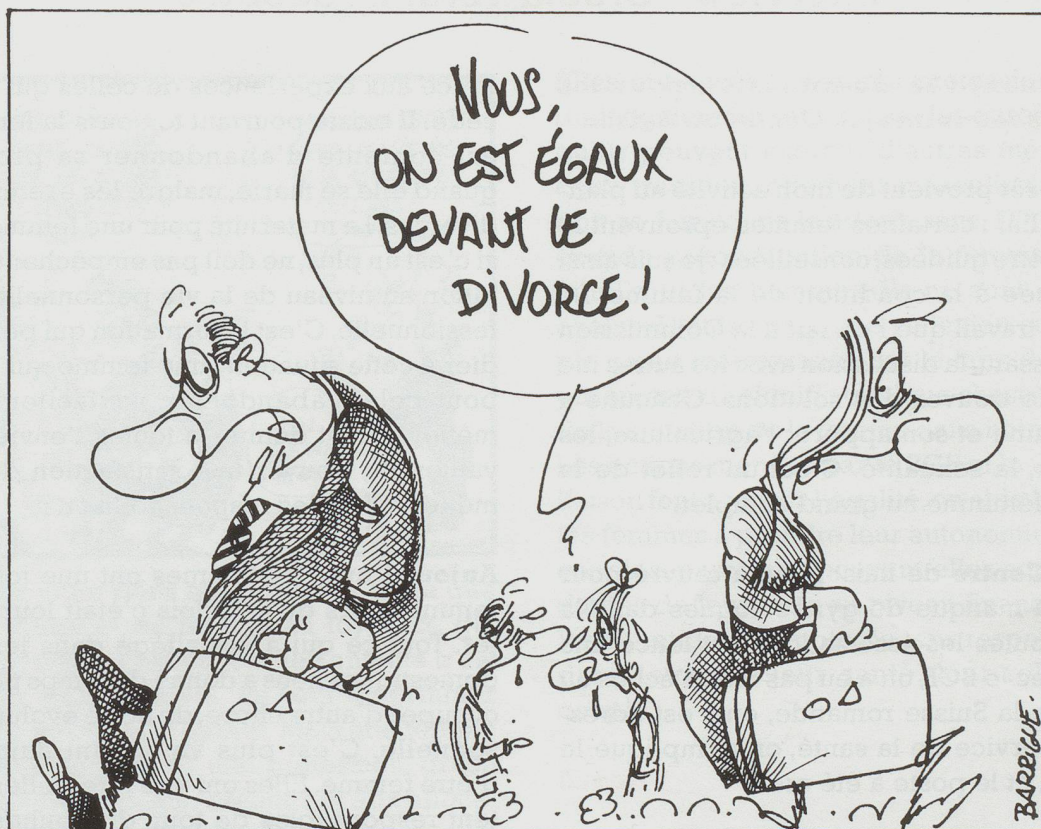
pour celles qui, ayant eu de faibles revenus, n'ont pas réussi à se constituer de 2^e pilier, de même que pour les divorcées ne touchant pas de pension alimentaire. Il est vrai que le splitting de l'AVS a un peu amélioré leur situation. Le nouveau droit du divorce entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2000, et malgré un certain nombre de correctifs – le partage du 2^e pilier – il apportera peu de changements dans la paupérisation des femmes divorcées.

En Suisse, plus de 50% des femmes mariées cessent toute activité professionnelle pour éduquer leurs enfants, alors que près d'un mariage sur trois se terminera devant M. le Juge. A ce moment-là, les familles les plus touchées sont celles qui vivent une répartition traditionnelle des rôles : mère au foyer, père au travail. Si la pauvreté n'a pas d'âge, elle a un sexe : la crise frappe plus sévèrement les femmes seules avec enfants. 66% des femmes qui restaient à la maison tombent au-dessous du minimum vital après une séparation. Cette proportion passe à 38 % pour celles qui travaillent à temps partiel et seulement 14% pour celles qui gagnent leur vie à l'extérieur du foyer. Au total 45% des femmes se retrouvent avec des moyens insuffisants pour les faire vivre elles et leurs enfants après un divorce. Les hommes ne sont que 17% dans le même cas. Les femmes sans activité lucrative sont donc de loin les plus défavorisées au moment de la rupture. L'étude faite par le Fonds national prouve que les femmes devraient veiller à leur indépendance économique et par conséquent à leur formation.

(suite en page 21)

Comme on organise son couple on divorce

(suite de la page 20)



Moralité : plus les femmes sont autonomes financièrement dans le mariage, plus elles ont de chances de le rester après la séparation. Il revient donc aux parents d'encourager leurs filles à suivre une formation professionnelle et à garder impérativement leur métier lorsqu'elles sont mariées. Il faut que les femmes soient aidées pour la garde des enfants. Si ce secteur en Suisse était mieux organisé, subventionné, les femmes suisses ne culpabiliseraient plus de continuer à travailler. Et chacun y trouverait son compte : les femmes divorcées pourraient vivre de manière plus décente, sans faire appel à l'aide sociale (ou moins c'est certain), les hommes auraient moins de pensions alimentaires à payer au regard de l'autonomie de leur ex-épouse et les en-

fants auraient des parents moins angoissés face à un avenir économique trop souvent précaire ou incertain.

Constat : il y a 18 ans, une étude similaire à celle du Fonds national arrivait aux mêmes conclusions qu'en 1996. Rien n'a évolué depuis ce temps puisque les structures sont restées les mêmes : mariage traditionnel = divorce inégalitaire, ou double carrière et là plus de chance de s'en sortir sans trop de dégâts.

Marie-France Spano

*Membre de la Commission
pour les questions féminines,
médiatrice familiale (Association
jurassienne pour la médiation familiale)*

LA PAROLE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES QUESTIONS FÉMININES Interview : Ursula Yersin,* députée

Engagement : la Commission pour les questions féminines, le Centre de liaison

Mon intérêt provient de mon activité au planning familial : certaines femmes éprouvent le besoin d'être guidées, conseillées ; je suis ainsi sensibilisée à la condition de la femme. Le genre de travail que l'on fait à la Commission est intéressant, la discussion avec les autres me permet de trouver des solutions. Chacune a son domaine et son apport : l'agriculture, les syndicats, la sexualité. C'est un reflet de la question féminine au grand complet.

Avec le Centre de liaison, on a œuvré pour pallier au manque de gynécologues dans la région. Toutes les associations ont lancé une action avec le BCF, on a eu pas mal d'échos au niveau de la Suisse romande, on s'est adressées au Service de la santé, on a impliqué le politique, et le poste a été créé.

En 1994 pour l'année SIDA femmes, on a lancé la campagne « Femmes et SIDA », toutes les associations féminines ont été contactées pour parler des différents aspects du SIDA. On a fait cela modestement, mais les responsables de la campagne au niveau suisse ont été intéressés par notre initiative car nous étions le seul petit groupe à avoir lancé une telle action, ce n'est pas dénué d'intérêt.

Evolution de la condition de la femme

Les femmes évoluent beaucoup de vingt à quarante ans, je le vois à travers nos cours de préparation à l'accouchement et à la ménopause. À quarante-cinq ans, elles se sentent égales à leur conjoint. La prise de conscience se fait avec l'âge mais aussi avec l'évolution de la société. On peut rencontrer des jeunes femmes qui ont déjà fait ce cheminement,

grâce aux expériences de celles qui ont précédé. Il existe pourtant toujours la femme qui est contente d'abandonner sa profession quand elle se marie, malgré les exemples des divorces. La maternité pour une femme, même si c'est un plus, ne doit pas empêcher une évolution au niveau de la vie personnelle et professionnelle. C'est la formation qui peut remédier à cette situation : une femme qui a investi pour cela n'abandonne pas facilement son métier. Il faut donner à toutes l'envie de travailler, de trouver une satisfaction dans leur métier, il faut les responsabiliser.

Aujourd'hui, les femmes ont une joie à être femme, alors qu'autrefois c'était lourd à porter. Tout ce qui a été allégé dans les tâches domestiques nous a donné du temps pour nous occuper d'autre chose, de notre évolution personnelle. C'est plus valorisant aujourd'hui d'être femme. Elles ont une force, elles se sentent responsables de tout, du bonheur, de la situation financière, du bien-être de leurs enfants, de leur mari, et souvent en dernier lieu de leur propre bonheur.

Réalisations et acquis pour la condition de la femme

Au Jura, dans les années septante, des femmes allaient à l'usine, à l'époque des grandes entreprises de boîtes de montres. Même ouvrières sans aucune formation, elles avaient un statut qui leur procurait un bien-être matériel. Avec la crise de l'horlogerie, le chômage, elles ont perdu ce statut. Les jeunes filles ont compris la nécessité d'une formation. La femme acquiert ainsi une indépendance financière qui plus tard dans le couple est appréciable. La condition de la femme a donc changé, celle-ci a pris conscience du rôle

(suite en page 23)

Interview : Ursula Yersin, députée
(suite de la page 22)



qu'elle a à jouer dans notre société, autre que celui de mère et de femme au foyer, ce qui reste toujours important, car les enfants c'est vingt-cinq ans de sa vie, ils vont déterminer ce qu'elle fait, où elle habite. Mais une femme peut être mère et avoir une profession, grâce aux temps partiels, aux crèches et aux allocations familiales.

Le premier acquis c'est au niveau de l'image que la femme a d'elle-même, la valorisation de son rôle de femme dans la société, au niveau familial, professionnel, politique, elle peut défendre sa condition. Elle n'est pas encore complètement l'égale de l'homme, dans la politique elle est toujours dominée par les hommes, je le constate au niveau cantonal, on n'a pas le même langage, on a d'autres sensibilités. Mais c'est nécessaire d'avoir les deux apports, parce que la société est composée de 50% d'hommes, 50% de femmes. Actuellement, ce sont les hommes qui nous impriment leurs préoccupations.

Activités du BCF

La formation professionnelle des filles est un thème important. On voit clairement un impact des actions en faveur de cette formation, les

filles ont accès à d'autres professions. Il faudrait également sensibiliser les garçons au fait qu'ils peuvent exercer d'autres métiers que ceux traditionnellement masculins, l'égalité doit se faire dans les deux sens. D'ailleurs, la grande préoccupation de la femme c'est sa famille et les hommes, ils ne sont donc pas exclus. D'autre part, une réflexion sur le couple serait intéressante, car le taux de divorce qui augmente signifie quelque chose au niveau de la situation de la femme dans notre société. Les actions menées par le BCF et le Centre de liaison font avancer l'égalité, on aide beaucoup les femmes à prendre leur autonomie dans les couples, parce que souvent elles sont dépendantes de leur mari au niveau financier, et elles se rendent compte de leur responsabilité, dans leur vie, leur santé, leur relation de couple.

Avenir

Il y a encore des choses à faire pour l'évolution, au niveau de la conscientisation, la femme a la même valeur qu'un homme, dans un couple ou dans l'économie. Au niveau familial, elle pense encore qu'elle est le point d'ancrage, mais elle devrait prendre plus de place dans l'économie et la politique. Il me semble qu'on est sur la bonne voie, j'ai vu une évolution ces cinquante dernières années du changement de la vie des femmes avec la contraception, l'égalité, la formation professionnelle. La femme retrouve sa liberté d'agir, de décider, d'être pleinement elle-même, souvent à travers des difficultés, mais qui aboutissent toujours à une solution et un mieux être pour elle, elle a le choix et elle l'utilise.

**Ursula Yersin est également conseillère en planning familial et membre de la Commission pour les questions féminines.*

(Propos recueillis par Marie-Cécile Monin)